Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260320-A_2026_0014-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
A-2026/0014

L'an deux mille vingt-six, le 20 Mars à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 16 Mars 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUNAY Estelle

OBJET : L'ELECTION DU MAIRE DE BREHAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme Estelle LAUNAY pour assurer cette fonction.

Monsieur Daniel LORAND, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, prend la Présidence de l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel à candidature, il est procédé au vote :

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Jean GUILLOT : dix-huit (18) voix

M. Jean GUILLOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire au premier tour du scrutin.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 23 Mars 2026
Le Maire